
COLLOQUE



**« ETRE UNE FEMME SANS DOMICILE
FIXE APRES 50 ANS »**
ENQUÊTE ET REFLEXIONS

Compte-rendu

Colloque du 20 janvier 2009

Mars 2009

Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France – MIPES
Région Ile-de-France - 115 rue du bac - 75007 PARIS
Tél : 01 53 85 66 96 – Fax : 01 53 85 74 09
E mail : mipes@iledefrance.fr
www.iledefrance.fr / mipes et www.ile-de-france.pref.gouv.fr



Colloque « ETUDES ET RECHERCHES »

~ 20 janvier 2009

ETRE UNE FEMME SANS DOMICILE FIXE APRES 50 ANS

Sommaire

LISTE DES INTERVENANTS	3
PROFIL DES PARTICIPANTS	5
INTRODUCTION	7
RESTITUTION DE L'ENQUETE « FEMMES SDF AGEES DE 50 A 65 ANS »	13
DEUX TABLES RONDES : L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SDF EN QUESTION	21
I. 1 ^{ère} table ronde : La mise à l'abri des femmes SDF âgées de 50 à 65 ans	21
II. 2 ^{ème} table ronde : Le suivi social et administratif des femmes SDF âgées de 50 à 65 ans	29
TEMOIGNAGES	
I. Cap Intervalle (présentation d'une situation)	35
II. Atelier Photo Maison Blanche : Film « Portraits de femmes » de Madame Sophie REILLE, photographe CASP 75	39
CONCLUSION	41

LISTE DES INTERVENANTS

I. Introduction

Mme Florence SABBAH-PERRIN (Co-animatrice Mipes Conseil régional IDF)
Mme Annick DEVEAU (Directrice adjointe DRASS)

II. Restitution de l'enquête : « Femmes de 50 à 65 ans SDF »

Mme Corinne LANZARINI (Sociologue, chercheuse Paris XIII Bobigny)
Mme Odile MAURICE (Assistante Sociale, Association Voix de l'Enfant)

III. 2 tables rondes : L'accompagnement des femmes sdf en question

☛ 1ère table ronde : *La mise à l'abri des femmes sdf âgées de 50 à 65 ans*

Mme Miguy LESTE (Responsable service Maraude Montesquieu Emmaüs)
Mme Géraldine FRANCK (Chargée de mission précarité FNARS IDF)
Mr Thomas MARIE (Directeur régulation 115 Samusocial Paris)

Modérateur Mr Christophe LOUIS (Directeur "Les enfants du Canal")

☛ 2ème table ronde : *Le suivi social et administratif des femmes sdf âgées de 50 à 65 ans*

Mme Claire PINARD (Directrice d'établissement Association "Petits frères des pauvres")
Mme Armelle LANGLEMENT (Responsable centre de stabilisation femmes Samusocial de Paris)
Mr Claude GASCARD (Délégué régional de l'UNCCAS)
Mme Odile MORILLEAU (Responsable de l'Observatoire de l'égalité F/H ville de Paris) représente
Mme Fatima LALEM (Adjointe Mairie de Paris chargée de l'égalité femme/homme)

Modératrice Mme Madeleine CORD (Psychologue, psychanalyste)

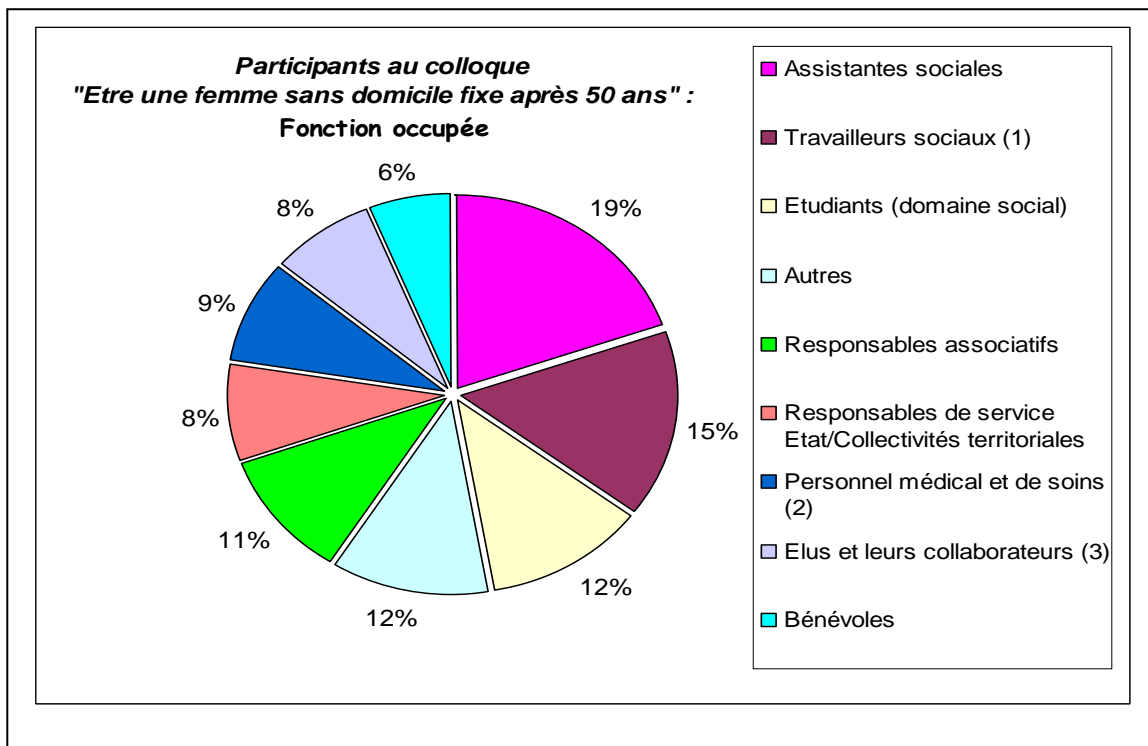
IV. Témoignages

Cap Intervalle (présentation d'une situation) par Mme Catherine MEUT, Présidente de l'Association Cap Intervalle et Mme Sarah ABITBOL, psychologue clinicienne.
Atelier Photo Maison Blanche : film "portraits de femmes" de Mme Sophie REILLE, photographe CASP 75.

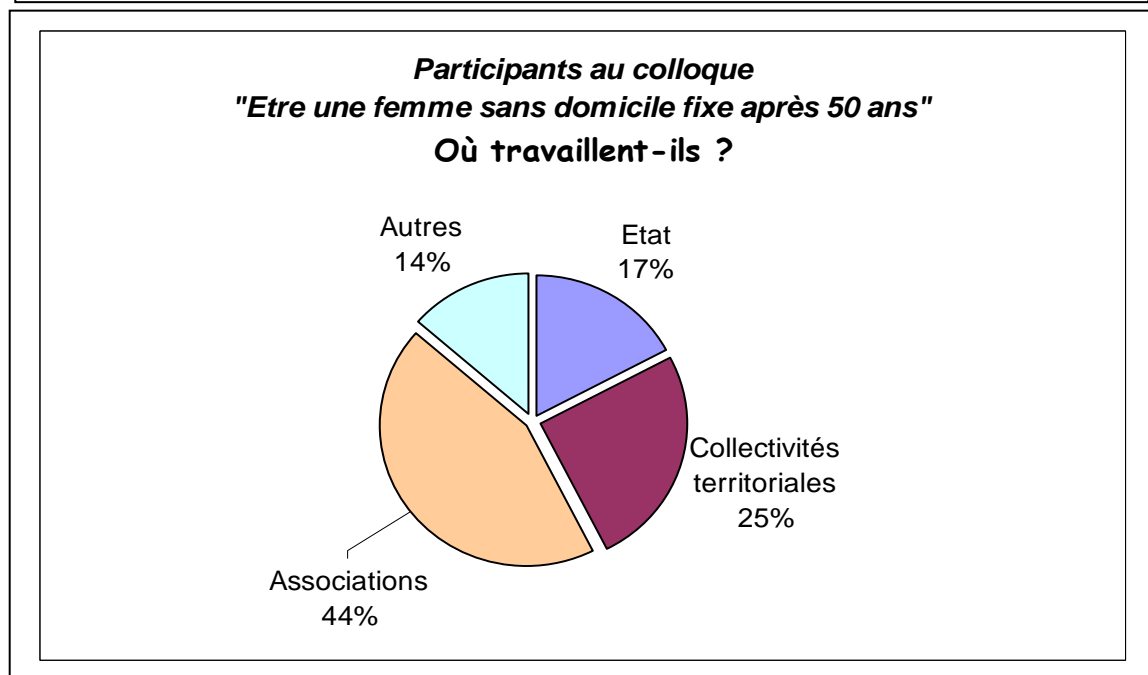
V. Conclusion

Mme Pascale BOURRAT-HOUSNI, Directrice du Développement social, de la santé et démocratie régionale au Conseil régional Ile-de-France.
Mme Francine BAVAY (Vice Présidente Conseil Régional IDF chargée du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap).

PROFIL DES PARTICIPANTS



(1) Travailleurs sociaux : responsable socio éducatifs, conseillère ESF, assistant socio-éducatif, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, agent social CESF
 (2) Personnel médical et de soins : psychiatres et médecins, infirmières et psychologues
 (3) Elus et leurs collaborateurs : élus, maires-adjoint, conseillers techniques, chargés de mission politique



Etat : services déconcentrés, hôpitaux, universités et lycée, RATP, La Poste
 Collectivités territoriales : départements, région, collectivité territoriales

INTRODUCTION

Florence SABBAH-PERRIN (co-animatrice Mipes)

Bienvenue à toutes et à tous. Nous vous remercions d'être venus aussi nombreux à ce colloque.

Mission de la MIPES

En préambule, je souhaiterais vous présenter quelques informations sur la Mipes Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion en Ile-de-France.

Le partenariat entre l'Etat et la région au sein de la Mipes a été renouvelé sous la forme d'une convention signée le 14 avril 2008 qui a permis de réaffirmer les objectifs généraux de la MIPES. Il s'agit de contribuer à une meilleure connaissance et compréhension des processus de précarisation, des publics concernés et de leurs besoins. A cette fin, la MIPES anime un réseau de 2 000 acteurs environ, soutient et initie la réflexion, coordonne, rassemble et diffuse des informations sur la pauvreté et l'exclusion sociale en région d'Ile-de-France.

Par ailleurs, l'organisation de la MIPES, qui a été simplifiée, s'appuie, d'une part sur un comité consultatif de 40 membres qui participera à l'élaboration de la programmation annuelle et, d'autre part, sur la rénovation du site Mipes.org. La nouvelle version de ce site sera disponible dès le mois de juin 2009 et vous permettra d'accéder plus facilement aux travaux réalisés par la MIPES.

La MIPES fonctionne exclusivement sur un travail de partenariat. J'en profite donc pour vous convier à rejoindre ses groupes de travail qui sont ouverts à toute personne intéressée par les sujets abordés.

Ainsi, le recueil statistique de la MIPES, dont la dernière édition 2007 est actuellement en cours de diffusion et mise à votre disposition aujourd'hui, apporte notamment des éléments chiffrés sur l'urgence sociale. Ces éléments nous sont fournis par l'observatoire du Samusocial de Paris, le Secours Catholique, Les Restos du Cœur et le Collectif des morts de la rue. Qu'ils en soient ici remerciés. Je me fais ici la porte-parole de Sylvie Druelle, co-animatrice de la Mipes à la DRASS, pour inviter toutes les associations intéressées à participer à la rédaction de cette rubrique.

Choix du thème du colloque

La MIPES a choisi d'aborder aujourd'hui la problématique des femmes sans domicile fixe âgées de plus de 50 ans. La grande précarité induit deux axes de questionnement : pourquoi et combien ; pourquoi ces personnes se trouvent dans des situations de grande exclusion et combien sont-elles ? L'enquête qui va vous être présentée n'aborde pas la question du nombre. Elle tente d'apporter des éléments de réponse à la question du « pourquoi », notamment en exposant leurs parcours, leurs besoins, leurs attentes, leurs rapports avec les associations et les institutions et, enfin, l'éventuelle spécificité des femmes SDF. Qu'est ce qui dans leurs modes de vie, leurs stratégies de survie, les distinguent des hommes à la rue ?

Cette thématique s'intègre dans la démarche et la réflexion menée depuis 2002 par le groupe de travail « Femmes et précarité ». Ce groupe est né de la volonté de professionnels de terrain intervenant dans le domaine médico-social, face au constat que peu d'études et de travaux abordaient le thème de la pauvreté et de la précarité vécue par la femme.

Deux colloques ont été organisés par la MIPES suite aux travaux de ce groupe. Le 21 janvier 2005, le colloque intitulé « *Accueil des femmes en situation de grande exclusion* » a porté sur les résultats d'une enquête menée par ce groupe sur l'accueil de ces femmes par 80 structures et centres d'accueil en Ile-de-France. Le 26 janvier 2007, le colloque intitulé « *Est-ce ainsi que les femmes vivent ?* » poursuivait la réflexion en évoquant la possibilité d'une nouvelle enquête sur les femmes en errance. Les actes de ces rencontres sont à votre disposition sur le site du Conseil Régional et de la Préfecture de région.

Le colloque d'aujourd'hui débutera par la présentation des résultats de l'enquête qui a été réalisée auprès de 26 femmes sans domicile fixe et âgées de 50 ans à 65 ans. Ces femmes ont été interviewées dans la rue ou dans les centres d'hébergement ou d'accueil de jour. Je tiens à remercier, au nom de la MIPES, ces femmes ainsi que les structures qui ont accepté de participer à cette enquête.

Le groupe « Femmes et Précarité » a choisi de centrer son enquête sur les femmes âgées de 50 ans à 65 ans afin de se faire l'écho des inquiétudes qui montent au sein des associations au sujet de l'augmentation des personnes âgées en grande difficulté et la féminisation progressive et constante de la population des sans domicile fixe. Cette tranche d'âge est apparue comme une période de fragilité particulière, au cours de laquelle peuvent se cumuler les difficultés matérielles, professionnelles, familiales et personnelles, ainsi qu'une usure psychologique associée à la fatigue physique. Nous avons souhaité donner la parole à ces femmes qui parlent peu d'elles-mêmes et dont on parle peu.

Une nouvelle étude, financée par la MIPES et portée par l'association 2IRA avec le soutien logistique de l'association Emmaüs, permettra de poursuivre cette réflexion et d'explorer les questions soulevées par cette enquête. Elle portera sur l'approche de genre dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en errance. C'est-à-dire qu'elle étudiera l'impact de l'image et de la place de la femme attribuée au sein de la société sur les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes en errance. Cette enquête se fera sous la forme d'une recherche-action, avec la constitution de quatre groupes de personnes accueillies au sein de centres d'hébergement. Une réunion de présentation aura lieu au mois de février 2009 afin de constituer un comité de pilotage. Les personnes souhaitant participer à cette réunion pourront nous contacter.

Enfin, nous avons intégré au livret d'accueil, en complément de la restitution de l'enquête, un « regard sur la parité » édité par l'Insee en 2008 qui apporte des données nationales chiffrées sur la parité. Nous avons choisi la version la plus récente et la plus facilement accessible, mais nous vous rappelons l'existence d'une version régionale parue en 2004. L'article des ASH nous a semblé également intéressant dans sa mise en perspective historique du regard que la société porte sur les sans domicile fixe.

L'objectif de notre colloque consistant à ouvrir un débat sur les conditions de survie des femmes sans domicile fixe et âgées de plus de 50 ans, nous avons souhaité organiser deux tables rondes : d'une part, sur les conditions de leur mise à l'abri dans le cadre de l'urgence et, d'autre part, sur les conditions dans lesquelles le suivi social et administratif est réalisé pour ces femmes.

Je passe à présent la parole à Annick Deveau qui nous fait l'honneur d'ouvrir le colloque en tant que Directrice adjointe de la DRASS. Je tiens à signaler que la DRASS a reçu la

délégation du Préfet de région pour co-animer la MIPES au nom du partenariat entre l'Etat et la Région Ile de France.

Annick DEVEAU (Directrice adjointe DRASS Ile-de-France)

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Présidents associatifs, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, Mesdames, Messieurs, je me réjouis d'entamer cette matinée d'étude de la MIPES aux côtés de nos collègues du Conseil Régional. Je tiens à remercier le Conseil Régional d'avoir organisé cette journée dans d'excellentes conditions de confort et d'accueil très chaleureux.

Je profite de cette occasion pour vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2009. Vous qui oeuvrez vous-mêmes quotidiennement en faveur des publics défavorisés et vous qui contribuez à une meilleure connaissance de ces populations. En les nommant, en les dénombant, en réalisant des enquêtes et en faisant d'elles un sujet d'étude et de recherche, vous leur redonnez une existence citoyenne. Vous interrogez la société sur les réponses qui leur sont apportées ou non. Je me réjouis puisque cette matinée nous permet de renouer avec la tradition des journées Mipes.

La MIPES est en effet un lieu de partage entre chercheurs, acteurs associatifs, administrations et politiques. Elle permet de prendre le recul indispensable pour mesurer les besoins et les actions entreprises, ainsi que pour contribuer aux prises de décisions pour le futur. Je tiens à remercier en particulier la « petite équipe » qui, au sein de la MIPES, veille au bon fonctionnement, notamment Florence Sabbah-Perrin, Sylvie Druelle et Catherine Génin, ainsi que l'ensemble des personnes ayant participé aux groupes de travail ou aux travaux qui vous seront présentés au cours de la matinée.

Je me réjouis, si l'on peut dire, que ce sujet complexe et dramatique soit enfin abordé. Etre une femme, être à la rue heurte les consciences collectives, peut-être au point d'occulter ce phénomène. Cette situation dérange par rapport à la représentation des SDF, de la femme et de sa vulnérabilité. Certes, ces femmes ne sont pas nombreuses, mais il convient justement d'examiner ce qui les conduit à cette situation et les solutions qui leur permettraient d'en sortir. Le choix de la tranche d'âge de 50 ans à 65 ans se révèle particulièrement judicieux, c'est l'âge dit de la maturité et où l'on a habituellement construit sa vie pour bénéficier d'un environnement affectif, familial, social et professionnel. Leur errance nous renvoie à la fragilité du parcours de leur vie et aux ruptures qui les ont conduites à ce niveau de dénuement. Leur errance les transforme en des ombres sans voix tant leur situation semble inimaginable. Leur nombre relativement faible par rapport à celui des hommes SDF les empêche d'être considérées comme un sujet médiatique de premier plan. La priorité, accordée aux femmes plus jeunes qui ont des enfants à charge, conduit à ne pas toujours apporter des réponses spécifiques à leur égard. Comment pouvons-nous les aider à construire leur avenir alors que le monde du travail se ferme aux personnes les plus âgées ? Comment pouvons-nous apporter une solution adaptée à ces femmes qui sont trop usées par la vie et pas assez âgées pour bénéficier des mesures destinées aux retraités et aux personnes âgées ? Les réponses apportées sont-elles adéquates ?

Depuis l'année 2002, la MIPES a mis en place le groupe de travail « Femmes et précarité » et a mené une réflexion avec des professionnels de différents horizons (statisticiens, sociologues, travailleurs sociaux...) sur les modalités de prise en charge spécifique de femmes de tous les âges en situation d'exclusion. Les travaux de ce groupe ont permis de mieux appréhender l'accueil des femmes en situation de grande exclusion, au travers d'une enquête réalisée en 2005 dans les structures d'hébergement. En parallèle, notamment à la DASS de Paris, lors de l'élaboration du schéma d'accueil, d'hébergement et d'insertion, un groupe de travail avait été constitué sur le même thème. Des expériences, aussi

Paris, le 20 janvier 2009

enrichissantes et novatrices que la maison de l'association Cœur de femmes, ont permis de faire émerger d'autres projets de structures de stabilisation pour les femmes en grande errance. On peut ajouter les réponses apportées par le Samusocial de Paris pour un public de femmes très désocialisées dans le centre d'hébergement de Montrouge. Ces réponses institutionnelles se sont toutes fondées sur le constat de mettre en place des solutions spécifiques. D'autres départements ont également apporté des solutions.

Le groupe de travail avait également souligné la nécessité de créer des structures dédiées aux femmes battues, notamment en CHR, afin d'enrayer la spirale de l'exclusion. Le rapport d'Etienne Pinte publié l'année dernière insiste sur la nécessité d'une prise en charge renforcée des publics de femmes battues.

Force est de s'interroger, par ailleurs, sur le dimensionnement de l'offre d'hébergement du logement d'insertion pour les femmes de plus de 50 ans en grande exclusion. A ce titre, l'enquête ES « Etablissements et services » (pour adultes et enfants handicapés en difficulté sociale), qui vous sera adressée prochainement, devrait apporter un éclairage sur les personnes accueillies et notamment les femmes accueillies dans les structures d'hébergement. En 2001, une étude estimait le nombre de femmes vivant durablement dans la rue ou dans des logements de fortune à 3 % en France. Au-delà des constats chiffrés, des réponses institutionnelles et de la création de structures dédiées, la détresse de ce public appelle une réflexion plus approfondie et une observation plus fine du parcours de ces femmes.

La matinée débutera par la restitution d'une enquête réalisée sur les femmes sans domicile fixe et âgées de 50 ans à 65 ans, présentée par Corinne Lanzarini et Odile Maurice. Cette enquête nous renseignera, à travers l'étude de trajectoires ciblées, sur les déterminants pour cette catégorie particulière et surtout leurs attentes. En l'occurrence, elle met en exergue la spécificité de la condition des femmes à la rue, au-delà de la représentation classique de l'exclusion et de ses déterminants. L'approche sociologue est à cet égard fort utile et permet ainsi de mieux cerner cette représentation afin de répondre *in fine* à leurs besoins, tant en termes d'hébergement que de suivi social. L'étude de la trajectoire de ces 26 femmes, âgées de 50 ans à 65 ans, fournit de précieux renseignements sur le choix ou l'absence de choix de leur vie, leurs habitudes, leurs ressources et ce qu'elles mêmes en disent. L'enquête ne tire aucune conclusion hâtive sur les moyens requis pour régler leur situation, mais elle dégage un certain nombre de pistes de réflexion approfondie, sur leur rupture et leur mode de vie. Elle permet aux personnes concernées de s'exprimer sur leur rapport avec les institutions. Je salue le travail tout à fait remarquable qui a été réalisé et qui contribuera à poursuivre la réflexion engagée sur les réponses institutionnelles qu'il convient de développer ou de réexaminer en Ile-de-France.

Florence SABBAGH-PERRIN

Avant la présentation de cette enquête, le groupe femmes et précarité tiens à préciser que ces résultats sont naturellement influencés par la sélection des personnes interviewées au sein des structures, et dans la rue, l'approche directe dans la rue étant plus aléatoire mais plus difficile aussi. Ainsi les membres du groupe qui ont interviewé les femmes se sont heurtées à la difficulté voire à l'impossibilité d'approcher, d'interviewer les personnes en souffrance psychiatrique. Le manque criant de prise en charge des personnes nécessitant des soins psychiatriques soulignés par les associations n'apparaît donc pas dans cette enquête.

Je remercie, par ailleurs, Madame Deveau pour son intervention et l'intérêt qu'elle porte à la MIPES.

Je passe donc maintenant la parole à Corinne Lanzarini, sociologue et chercheuse à Paris XIII/Bobigny suivi de Mme Odile Maurice, assistante sociale à la Voix de l'enfant, qui vont vous présenter cette enquête.

RESTITUTION DE L'ENQUETE « FEMMES SDF AGEES DE 50 A 65 ANS »

La restitution de l'enquête a été réalisée par

Mme Corinne LANZARINI (Sociologue, chercheuse Paris XIII Bobigny)
Mme Odile MAURICE (Assistante Sociale, Association Voix de l'Enfant)

Corinne LANZARINI

Je vous présenterai deux points qui m'ont interpellée dans la restitution de l'enquête ; Odile Maurice abordera les rapports et les relations instaurés entre les femmes interviewées et les institutions d'aide sociale. Ce terme générique regroupe, en l'occurrence, des institutions de service public et associatives auxquelles les femmes s'adressent, ainsi que des professionnels (salariés ou bénévoles, diplômés ou non).

Ce qui m'a donc frappé tout au long de cette enquête, lors des réunions préparatoires et lors des restitutions des entretiens, ce sont deux choses essentielles :

- la nécessité absolue dans laquelle sont les femmes à la rue de rechercher une protection 0
- Une approche du genre complexe par les institutions, représentée à la fois
 - par la création d'espaces spécifiques pour les femmes
 - par une dé-genrification des femmes de plus de 50 ans, c'est-à-dire la perte de la spécificité du genre féminin lorsque l'on s'adresse aux femmes âgées de plus de 50 ans.

La nécessité de protection face aux violences ou risques de violences masculines

Force est de souligner, en premier lieu, les violences auxquelles ces femmes sont confrontées. La violence à laquelle sont confrontées les femmes à la rue est une extension de la violence générale à l'égard des femmes et plus particulièrement de la violence que vivent les femmes en provenance des hommes. Les femmes à la rue doivent faire face à des violences, des craintes permanentes et elles se considèrent comme des proies au sein de l'espace public. Elles doivent notamment faire face à des agressions physiques ayant pour objectif la spoliation d'un territoire, le vol, ou l'agression sexuelle ou les trois.

D'où la nécessité pour elles de rechercher une protection même si paradoxalement certaines la recherchent auprès de ceux qui ont déjà exercé ou qui exerceront peut-être des violences contre elles. Ainsi, outre le recours aux institutions qui sont manifestement nettement plus protectrices, ces femmes favorisent la vie collective ou maritale qui constitue une protection, mais également une source de violence et qui s'avère insuffisante et aléatoire.

Ainsi le protecteur de la femme, son conjoint ou compagnon, « disparaît » quelques nuits par mois et laisse « sa femme » seule aux prises avec ses angoisses et ses psychotropes. Par ailleurs, ce protecteur peut aussi reproduire tous les aspects de la domination domestique, jusqu'à la double journée de travail (domestique et pourvoyeur de ressources financières) si ce dernier perd son RMI faute d'avoir fourni les justificatifs nécessaires en attendant qu'il remédie à la situation.

En tout état de cause, toutes les femmes interrogées signalent la peur quotidienne de vivre à la rue ou la peur qu'elles ont connue avant d'être hébergées. On le comprend lorsque nombre d'entre elles disent qu'elles peuvent se « reposer », « s'installer », qu'elles sont « maintenant tranquilles », dans leur hébergement ou leur logement (puisque deux d'entre elles sont relogées). La peur des violences ou des mauvaises rencontres est telle que les femmes s'extraitent des lieux d'accueil mixtes.

La réponse genrée des institutions

Les institutions offrent des espaces temps spécifiques aux femmes, pas simplement pour les protéger, mais parce que les professionnels estiment devoir proposer des activités dites féminines aux femmes (comme la couture, la cuisine...). Le fait de proposer certaines activités induit, sans en avoir toujours conscience, l'attraction d'un public plutôt féminin ou plutôt masculin.

Il s'agit d'une adaptation non totalement consciente des professionnels aux places sociales genrées des hommes et des femmes, places d'autant plus genrées qu'ils sont issus de milieux populaires attachés à la répartition relativement étanches des rôles.

*Une des meilleures analyses sociologiques de la place de l'homme et de la femme dans le privé est celle de Olivier Schwartz *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du nord*, PUF, 1998.*

Les femmes de plus de 50 ans apparaissent dé-genrées

Si les activités proposées par les institutions relèvent de la différenciation de genre, l'objectif de ces activités diffère selon l'âge de la personne :

Ainsi, même si les institutions leur proposent des activités dites féminines, au sens où elles s'adressent habituellement aux femmes et ne pourraient en aucun cas être proposées à des hommes sans poser de problèmes, il s'agit pour les femmes de cet âge d'activités destinées à remplir le temps, à l'occuper, à le socialiser. En effet, qui songerait à proposer une activité couture ou tricot uniquement à des hommes, ou même à des hommes et des femmes ?

Je ne note pas, dans les témoignages des femmes, d'autre objectif dans ces propositions d'atelier alors que pour les hommes de tous âges, les activités proposées peuvent certes, être ludiques et occupationnelles, mais aussi pour un âge plus avancé que pour les femmes, en direction d'une future activité salariée.

Néanmoins pour les femmes comme pour les hommes d'un certain âge (celui-ci varie de l'homme à la femme), les attentes des institutions d'aide sociale qui suivent en cela les attentes de la société, sont donc quasiment nulles. On n'attend plus grand chose des personnes âgées et encore moins des personnes âgées dépendantes de l'aide sociale, à plus forte raison lorsqu'elles sont à la rue ou dans les centres d'hébergement.

Le premier point d'hypothèse de dé-genrification est qu'avec l'âge, le traitement des femmes et des hommes s'indifférencie.

Pour les femmes de plus de 50 ans, les activités proposées diffèrent non seulement de celles des hommes, mais aussi de celles des femmes plus jeunes.

Au cours des travaux que j'ai pu effectuer, j'ai rencontré plus souvent des femmes âgées de moins de 50 ans, voire des femmes très jeunes, ayant des enfants (à charge ou placés) ou enceintes. J'ai pu ainsi remarquer que le traitement de ces femmes diffère non seulement de

celui des hommes, mais également de celui des femmes en fonction de leur âge. Au contraire, les hommes, quel que soit leur âge, sont traités équitablement.

Les femmes jeunes bénéficient de deux espaces institutionnels investis : d'une part, l'espace relatif aux enfants, au maternage et aux activités ménagères qui aidera les femmes à s'engager vers l'apprentissage d'activités dites féminines et, d'autre part, un espace professionnel pour les aider à trouver ou retrouver un emploi, même s'il est précaire. D'ailleurs, cet espace professionnel est fréquemment une simple extension des activités ménagères ou éducatives

Et c'est de cette observation que découle le second point de l'hypothèse de dé-génrisation des femmes de plus de 50 ans, qui relève d'un investissement moindre des institutions envers les femmes âgées par rapport aux jeunes femmes.

En effet, les femmes plus jeunes sont engagées vers des activités qui doivent leur être utiles dans une sortie de situation. Elles sont orientées vers l'éducation ménagère et éducative. Si elles ont déjà des enfants et que ces derniers ne vivent pas avec elles, elles sont engagées vers une réinstauration du lien maternel et un apprentissage de l'éducation à donner à un enfant.

Si elles n'ont pas encore d'enfant, elles envisagent rarement de ne pas en avoir et feront le même type d'apprentissage. Cet apprentissage ménager et éducatif pourra aussi être recyclé dans une activité professionnelle pour les plus jeunes, celles pour qui les travailleurs sociaux espèrent les voir entrer dans la vie active et ainsi sortir de la dépendance à l'aide sociale.

Elles sont aussi orientées dans des ateliers d'apprentissage de la féminité. Il ne s'agit pas seulement d'offrir à des personnes précaires (hommes ou femmes) la possibilité de se faire gratuitement couper les cheveux, mais bien d'apprendre à arranger son image dans une orientation féminine : apprendre à « se mettre en valeur » ce qui veut souvent dire « apprendre à se maquiller », « à se coiffer ». Bref, à reconquérir les attributs du féminin supposés perdus dans l'errance.

Peu d'actions sont en revanche proposées aux femmes âgées de plus de 50 ans, comme si l'investissement qui leur est dédié devenait moins nécessaire. Cette indifférenciation se traduit donc par un rapprochement du traitement de ces femmes de plus de 50 ans de celui des hommes pour qui l'indifférenciation est plus tardive. Ce constat s'expliquerait par la capacité ou l'incapacité de procréation ou de projection dans la vie future. L'importance des investissements consentis pour les jeunes femmes enceintes ou ayant des enfants à leur charge confirme d'ailleurs cette hypothèse.

Odile MAURICE

Je ponctuerai ma présentation par des phrases prononcées par des femmes lors de leur interview.

a. Une mise à l'abri aléatoire et l'urgence remise en question

« Je dois appeler le 115 pour me loger. C'est dur de les avoir. Toute la journée, j'ai peur. Je n'ai pas de place le matin. Je n'ai pas de centre d'hébergement ».

Les femmes interviewées ont pratiquement toutes été en relation avec le 115 et expriment toutes à son encontre un sentiment négatif compte tenu des difficultés d'accès au 115 par téléphone, des conditions sanitaires catastrophiques des lieux d'hébergement et de la crainte des agressions. Elles ne comprennent pas pourquoi il n'existe aucun lieu d'accueil réservé

Paris, le 20 janvier 2009

aux femmes pour se reposer, en toute tranquillité, après des journées éprouvantes d'errance et de violence.

« Le 115, c'est compliqué. Il m'envoie parfois loin et je suis handicapée pour marcher. C'est fatiguant. On dort mal. Je suis passée de centre d'hébergement en centre d'hébergement avec le 115 ».

Les femmes interviewées ont, en grande majorité, le sentiment d'obtenir des réponses non adaptées à leur situation de précarité et n'offrant souvent aucune sécurité. Les hôtels sont souvent sales et manquent d'hygiène. En outre, les gérants pratiquent la surpopulation dans des chambres exiguës. La vie nocturne dans les hôtels et les centres d'hébergement d'urgence ne semble guère leur convenir.

« Avec le 115, j'ai tout connu ; des nuits d'hôtel où je dormais parfois dans un grand lit avec une autre femme que je ne connaissais pas et nous partagions la chambre avec une autre femme que je ne connaissais pas non plus et qui dormait dans un lit de 90. Au bout de quelques jours, il fallait partir. On restait toute la journée à attendre avec nos sacs et un bus nous emmenait pour la nuit. Il fallait faire la queue longtemps, debout, pour s'inscrire. On dormait dans des draps en papier. C'est très dur d'être une femme à la rue, même la journée, et la nuit, dans les hôtels du 115, j'ai souvent très peur. Pendant ma galère avec le 115, j'ai fait une dépression. Je me suis rendue seule au CPEA qui m'a fait hospitaliser. Je pensais qu'on s'aiderait entre nous, mais c'est plutôt le contraire. Je refuse ce type de folie ».

b. Les centres de stabilisation et l'hébergement de longue durée

Parmi toutes les femmes que nous avons rencontrées, huit d'entre elles résident dans des centres de stabilisation tenus par des associations. Elles s'avouent très satisfaites de pouvoir se reposer dans un lit, avoir un toit sur la tête et enfin vivre pendant un certain temps une vie calme et réglée. Après les tourments subis, elles apprécient particulièrement ce moment.

« Avant, dans les foyers, je n'étais pas tranquille. Je traînais dehors avec mes sacs. Je me pose un peu. On me respecte. Je mange régulièrement ».

Ces femmes ont l'impression de vivre une vie normale, malgré quelques désagréments résultant de la cohabitation.

c. Centres de jour

Pendant la journée, les femmes fréquentent ces centres de jour pour participer à des ateliers, afin de ne pas rester seules, pour s'abriter du froid ou de la pluie, se nourrir, s'évader et se vêtir.

« Je viens ici toute la journée et aussi le week-end. Je suis au chaud. Je mange ici et je prends ma douche et je lave les affaires. C'est mieux que de rester dans la rue. Je prends la douche deux fois par semaine et je mange chez eux. Les autres jours, je mange dans une autre association et le week-end, une autre. Je viens tous les jours et je préfère attendre le mercredi pour la douche, la journée de la femme ».

d. Les maraudes

L'opinion exprimée par les femmes dormant dans la rue sur les maraudes n'est guère reluisante.

« Quand ils passent me voir, ils me donnent des produits pour l'hygiène et des vêtements. On nous apporte des tas de bouffe. J'en ai trop, tout s'abîme. Ils passent me voir en vitesse. Ils

Paris, le 20 janvier 2009

disent « Bonjour, ça va ? Bon courage. Bonne nuit ». Je peux crever dans mon trou à rats, tout le monde s'en fout ».

e. *Un manque de soutien et de suivi administratif*

Les institutions

Les femmes interviewées portent un jugement négatif sur les institutions telles que la mairie, l'ANPE, la Caisse d'Allocations Familiales, la Préfecture et la Justice. Seuls les services de police et les hôpitaux font exception. Face à la complexité des circuits administratifs, elles se sentent perdues.

« Les démarches avec la justice n'avancent pas. On m'envoie d'un endroit à un autre. Certains me disent d'attendre, que c'est long, mais je veux que justice soit faite. Je n'ai pas de papiers. J'ai dû me battre pour les avoir, j'ai lutté. La CAF, ce mois-ci, je n'ai pas eu de RMI car j'ai mal rempli un papier. Les papiers, c'est très compliqué ».

Ces femmes attendent beaucoup des institutions qui n'apportent pas forcément une réponse adaptée à leurs souhaits et leurs besoins, ce qui suscite un sentiment d'injustice et d'incompréhension, voire de colère.

« Les institutions françaises, je ne les comprends pas. Je suis née sur le territoire français ; ils veulent que je parte, ils m'ont épuisée ».

Les services de police et les hôpitaux, en revanche, trouvent grâce aux yeux de certaines de ces femmes. La majorité des femmes interviewées ne se sentent pas menacées par la police. D'ailleurs, elles choisissent parfois de vivre à proximité d'un poste de police afin de se sentir protégées.

« On a acheté une tente et on est venu ici car il y a des policiers autour du parc et du quartier. On se sent en sécurité. Dans ce quartier, je suis tranquille. Je suis à côté d'un commissariat ; ils me connaissent. Avant, j'étais au-dessus du parking. Ils venaient toujours me contrôler et il fallait toujours que je change d'endroit ».

Toutefois, les femmes en situation irrégulière craignent la présence des policiers. Elles vivent dans la crainte de sortir et d'utiliser les transports en commun. Elles se limitent ainsi à un territoire proche de leur lieu d'accueil.

« J'ai peur quand je sors à cause des gendarmes et des policiers car je ne suis pas en règle avec les papiers. Je me cache de la police. Je vis dans ma chambre, enfermée ».

Par ailleurs, plusieurs femmes interviewées sont satisfaites de leur accueil dans les hôpitaux, de leur prise en charge par l'équipe médicale et de l'aide apportée pour les démarches administratives.

« L'hôpital suit mon dossier. Les médecins m'ont fait mon dossier pour mon recours pour la préfecture ».

Représentants des institutions

Au-delà des institutions, ce sont les personnes qui les représentent qui sont remises en cause. Les travailleurs sociaux, en particulier, recueillent un jugement extrêmement négatif, car ils sont parfois à l'origine de la perte des droits.

Paris, le 20 janvier 2009

« Je n'aime pas les travailleurs sociaux. Ils me promènent de l'un à l'autre. Pendant des mois, je n'ai pas touché le RMI car ils n'avaient pas envoyé le papier qu'il fallait. En tout cas, je n'ai rien reçu. Depuis que je suis sous la tente, j'ai rencontré une assistance sociale qui m'a proposé une nuit à l'hôtel. Une nuit, et après, on verra. Elle se fout de moi ! Je ne veux plus la voir. Je déteste les assistantes sociales. Pendant deux mois, je me suis retrouvée sans un euro, rien ; j'étais dans un état de détresse ; je marchais à pied depuis des mois ; j'étais épuisée. Je voulais des tickets de métro et un peu d'argent. Elle m'a répondu « Si vous voulez une soupe chaude, je peux vous donner des adresses. Le reste, je ne peux rien faire pour vous ». Je me suis sentie très blessée et mal accueillie. Je n'aime pas les travailleurs sociaux. Ils me promènent de l'un à l'autre... ».

Cependant, quelques jugements positifs sont exprimés envers les travailleurs sociaux des associations, que leur statut soit celui d'assistante sociale ou non. Ce manque de soutien présente souvent un impact important, ponctuel ou durable, sur les conditions de vie des personnes, telle que la perte temporaire d'allocations qui touche à la liberté de la personne et à la perte de confiance en la société.

« Un avocat nommé d'office a été désigné mais mon dossier ne l'intéressait pas. Il a reçu un avis de quitter le territoire français. J'ai eu un avocat nommé d'office qui n'a pas fait grand-chose. Je n'ai plus confiance en personne vu que je faisais confiance à mon avocat et qu'il n'a rien fait ».

f. Santé

Ces conséquences portent également sur l'accès et sur le recours aux soins. Ainsi, certaines femmes ne se soignent pas faute de CMU complémentaire et faute d'hébergement stable. La santé n'est plus une priorité par rapport à leur situation.

« Je ne me soigne pas. Je ne prends pas de médicaments parce que la pharmacie, c'est très cher. J'ai un problème aux yeux, mais pour être soigné, il faut avoir un toit pour prendre des médicaments régulièrement. Je ne suis jamais malade ; je n'ai pas le temps ni l'argent. Je ne suis pas souvent malade ; je ne peux pas me le permettre ».

g. Projection dans l'avenir

Toutes les femmes interrogées ont répondu à la question, « Votre avenir, comment l'envisagez-vous ? », de manière pessimiste. L'une d'entre elles a déclaré « n'attendre plus rien, sinon la mort et se sentir trop faible pour se battre et se défendre ».

En grande majorité, ces femmes rêvent de leur réinsertion au sein de la société et estiment, à ce titre, que le logement en est la première condition car il leur permettrait de ne plus être un poids pour leur entourage et de ne plus être considérées comme des parias.

« Je sais que je fais partie de l'exclusion car je n'ai plus de moyens financiers. Les gens ont une image négative. La société nous rejette car on dérange. Je veux un jour rester chez moi pour ne plus être dans la rue, pour ne plus fatiguer les gens chez eux ».

Ces femmes veulent toutes travailler.

« J'ai les capacités pour travailler et je cherche un stage rémunéré à l'ANPE pour me remettre à niveau ».

Deux d'entre elles ont exprimé le souhait de repartir en province.

« J'en ai marre de Paris ; c'est trop pollué et les gens n'aiment plus les gens comme moi. On est trop nombreux dans la rue ».

S'agissant des femmes d'origine étrangère, en particulier celles qui sont malades, elles souhaitent rester en France.

« J'avais un accord jusqu'en décembre 2008. La Préfecture a demandé un retour car, d'après elle, le traitement peut se faire au pays. Je ne peux pas retourner au pays ; j'ai peur et l'Etat ne défend pas le droit des femmes dans notre pays ».

Nous avons pu, par ailleurs, constater au fil des entretiens que ces femmes se sentaient mieux et plus rassurées dans un lieu d'hébergement et de stabilisation. Toutefois, elles aspirent à obtenir un logement indépendant.

« Je veux une chambre pour me faire à manger et qu'on me foute la paix ».

Leur organisation de vie, ou plutôt de survie, leur schéma de pensée, leur aspiration et leur combat sont à l'image de ceux du reste de la population. Pourtant, leur situation les transforme en parias car elles dérangent notre propre schéma de représentation de la femme. Elles en sont conscientes et cherchent, à ce titre, à rester discrètes et à s'intégrer dans le paysage pour éviter les agressions et la honte et pour conserver ainsi une image de soi la moins dégradée possible.

« La société nous rejette car on dérange. Pour les gens, nous les précaires, nous sommes trop originaux dans le sens négatif. Nous renvoyons une image négative de la société ».

Alors pourquoi la société accepte-t-elle une telle violence vis-à-vis de ces femmes ? Cette étude, effectuée à partir d'un échantillon restreint de personnes, ne peut restituer que les discussions tenues, mais nous espérons que ce nouveau regard sur la précarité permettra de mener d'autres réflexions et d'autres actions. Aujourd'hui ce travail nous incombe, à nous et à vous participants aujourd'hui. Je vous remercie.

Florence SABBAH-PERRIN

Je vous remercie pour cette présentation extrêmement intéressante et riche d'informations. Je vous propose à présent d'entamer la première table ronde. Un temps sera consacré ensuite aux échanges.

DEUX TABLES RONDES :

L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES SDF EN QUESTION

I. 1^{ère} table ronde : La mise à l'abri des femmes SDF âgées de 50 à 65 ans

La table ronde a réuni :

*Miguy LESTE, Responsable service Maraude « Montesquieu Emmaüs ».
Géraldine FRANCK, Chargée de mission précarité FNARS Ile de France
Thomas MARIE, Directeur régulation 115 Samusocial Paris.*

Christophe LOUIS, Directeur « Les enfants du Canal » et modérateur.

Christophe LOUIS

Bonjour. D'après les informations qui viennent de nous être présentées, la prise en charge des femmes varie en fonction de leur âge. Les observations exprimées par les femmes interviewées nous conduisent à remettre en cause l'accompagnement : est-ce la réalité ou de simples représentations ? Thomas Marie interviendra sur la prise en charge sociale ; Miguy Leste présentera trois témoignages de femmes et Géraldine Franck exposera les perspectives européennes dans ce cadre. Enfin, vous pourrez soulever un certain nombre d'interrogations.

Thomas MARIE

Bonjour à tous. En tant que Directeur de la régulation du Samusocial de Paris (115 et Maraudes), je vous présenterai les données globales de cette activité et les modalités de prise en charge des femmes à la rue, en particulier celles qui sont âgées de 50 ans à 65 ans. Cela vous permettra ainsi de mieux comprendre les moyens dont nous disposons.

La régulation du Samusocial de Paris - Présentation

- Depuis mars 2008, la Régulation du Samusocial de Paris réunit le 115 de Paris et les Maraudes (équipes mobiles de jour et de nuit) en une seule entité qui visent à évaluer, à orienter et à prendre en charge les personnes à la rue dans la capitale.
- D'un coup de fil au 115 ou d'un geste adressé aux maraudes, les usagers peuvent facilement entrer en contact avec des professionnels appartenant à différents corps de métier : infirmières, travailleurs sociaux, chauffeur-accueillant social dans les camions, permanenciers au téléphone.
- En 2008, la Régulation du Samusocial de Paris a traité 375 187 appels (50 000 appels de plus qu'en 2007) tandis que ses équipes terrain ont effectué 51 222 rencontres (dont 22 538 à l'occasion de signalements de particuliers).

- Des « publics » très différents sollicitent la Régulation du Samusocial de Paris. Parmi eux, figurent des femmes à la rue et notamment des femmes âgées de 50 à 65 ans.

Prise en charge des femmes à la rue – Données générales

- S'agissant des femmes à la rue recourant à la Régulation du Samusocial de Paris, elles représentaient plus d'1/6 des personnes isolées (17,9 %) en 2007 contre 13,8 % en 1999 (source : Observatoire du Samusocial de Paris, juillet 2008, cité dans le recueil statistique Mipes 2008).

Demandes éligibles

Les demandes éligibles se composent des demandes pourvues et des demandes non pourvues. Une demande pourvue aboutit à une prise en charge, notamment une solution d'hébergement. Une demande non pourvue comprend les appels pour lesquels il nous est impossible de proposer un hébergement, faute de place disponible.

En terme d'activité sur ces trois dernières années, le tableau ci-dessous montre que :

- Le nombre de demandes éligibles est passé de 19 000 en 2006, dont 5 000 demandes non pourvues, à 20 000 en 2008 pour 6 500 demandes non pourvues. Force est de constater l'augmentation en 2008 du nombre de demandes formulées et du nombre de demandes pourvues. En outre, les centres de stabilisation ont été créés à partir des centres d'hébergement d'urgence. Ce qui a diminué d'autant les capacités d'hébergement d'urgence du 115 de Paris. Ce faisant, le nombre de prise en charge en droit de tirage à l'hôtel a augmenté. Enfin, nous avons enregistré une augmentation continue du nombre de demandes non pourvues entre 2006 et 2008.

- En l'occurrence, le nombre de demandes non pourvues en 2008 représente un tiers des demandes éligibles. Le manque de places justifiant ce résultat nous renvoie à une certaine violence par rapport aux demandes et à la crédibilité du 115.

	2006	2007	2008
Nombre total de Demandes éligibles	19 007	16 909	20 160
Nombre total de Demandes Pourvues (Prises en Charge)	13655	10576	13595
Nombre total de Demandes Non Pourvues	5 352	6 333	6 565

Prise en charge des femmes à la rue âgées de 50 à 65 ans – Données spécifiques

- Plus spécifiquement, parmi cette population féminine à la rue, des femmes âgées de 50 à 65 ans contactent la Régulation du Samusocial de Paris. Le tableau suivant rend compte d'un certain nombre d'éléments caractérisant leur prise en charge :

Année	Nombre de femmes de 50 ans et plus (% de la population féminine prise en charge sur l'année)	Nombre moyen de nuitées hors LHSS sur l'année par femme	Nombre de Demande Non Pourvues
1999	195 (11%)	29	450
2000	239 (13%)	28	343
2001	228 (13%)	40	619
2002	247 (13%)	44	1219
2003	321 (14%)	38	1312
2004	330 (15%)	53	1292
2005	356 (16%)	58	NC
2006	364 (20%)	67	1144
2007	338 (23%)	77	1809

■ Plusieurs remarques à la lecture du tableau précédent :

✓ La proportion des femmes à la rue âgées de 50 ans et plus, au sein de la population féminine sans domicile sollicitant la Régulation du Samusocial de Paris a doublé entre 1999 et 2007, en passant de 11 % à 23%. Autrement dit, la population féminine à la rue qui fait appel au 115 et aux maraudes du Samusocial de Paris vieillit.

✓ Le nombre de demandes non pourvues (DNP) formulées à des femmes âgées de 50 ans et plus, recourant à la Régulation du Samusocial de Paris a augmenté significativement entre 1999 et 2007 (ex : de 1144 DNP en 2006 à 1809 DNP en 2007, soit + 58%).

✓ Le nombre de moyen d'unités d'urgence mobilisées par an et par femme à la rue âgée de 50 et plus, a crû de 29 en 1999 à 77 en 2007.

■ Pour conclure :

✓ L'offre actuelle d'hébergement d'urgence de qualité au bénéfice des femmes à la rue âgées de 50 à 65 ans est insuffisante en considération de la demande exprimée. D'où le recours grandissant par la Régulation du Samusocial de Paris à une mise à l'abri humanitaire en Droit de Tirage en hôtels, pour une prise en charge peu adaptée à ce public aux problématiques souvent importantes (santé, isolement social...).

✓ Cette double pénurie quantitative et en terme de structures adaptées favorise chez ces femmes à la rue des stratégies « de protection » envers le dispositif censé les aider. Rappelons que le 115 de Paris dépend des moyens qui lui sont affectés. De plus en plus souvent, elles tentent de se prendre en charge par elles-mêmes, quitte pour cela à s'exposer à des risques avérés.

Miguy LESTE

Bonjour, je suis responsable du service Maraude au sein de l'association Emmaüs. Je tiens à rappeler, en préambule, la distinction entre les Maraudes de l'action sociale et celles de distribution.

La mise à l'abri des femmes à la rue est souvent complexe. Ces femmes refusent fréquemment l'aide proposée par méfiance et par déception. Aussi est-il devenu nécessaire de les apprivoiser pour réussir une action et restaurer une relation de confiance.

L'origine de leur situation est globalement similaire à celle des hommes (rupture des liens familiaux, perte d'emploi...), mais le contexte est souvent différent. L'honneur est l'argument essentiel exprimé par l'homme qui refusera de se confier et d'accepter une aide s'il a été trompé. Il préférera rechercher seul des solutions ou fuira la réalité. En revanche, la femme s'appuie surtout sur la confiance. Pour trouver une solution, elle essaiera de comprendre la situation et se confiera, le cas échéant, à des amis et au réseau environnant. Il est donc important de restaurer une relation de confiance pour effectuer un travail avec les femmes qui, par déception, préfèrent rester dans la rue. Pour se protéger du jugement d'autrui, certaines d'entre elles font semblant d'être folles. D'autres arrêtent de se laver pour éviter toute agression essentiellement masculine.

Nous rencontrons, par ailleurs, trois catégories de femmes au sein des maraudes effectuées par l'association.

- **Les femmes discrètes et peu repérables**
Propres et disposant de ressources, elles ne trouvent leur place ni dans la société ni dans la rue. Elles expriment peu de demandes et la mise à l'abri semble peu adaptée à leur situation.
- **Les femmes souffrant de pathologies psychiatriques**
Considérant que la rue est leur domicile, ces femmes estiment que la société est responsable de tous les maux et que les institutions sont rémunérées pour assurer leur mise à l'abri. Certaines d'entre elles refusent tout accompagnement qui réveille leur crise d'angoisse. D'autres se protègent et recherchent la reconnaissance et le respect d'autrui.
- **Les femmes possédant un logement**
Ces femmes, souvent propriétaires de leur logement, vivent dans la rue pour ne plus être seules. De plus en plus nombreuses, la vie dans la rue permet à ces femmes de rompre leur solitude quotidienne.

La situation de ces femmes peut s'améliorer quand on leur en donne les moyens, mais leur insertion reste problématique.

Géraldine FRANCK

Je suis chargée de mission précarité au sein de la FNARS Ile-de-France. Je vous présenterai une perspective plutôt européenne sur la place des femmes à partir de différents rapports nationaux des pays européens, consultables sur le site de la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri).

Un certain nombre de constats sont partagés par la plupart des pays d'Europe.

Paris, le 20 janvier 2009

Insuffisance des données statistiques et d'études

Force est de constater une insuffisance des données statistiques et d'études sur les personnes SDF et, plus particulièrement, sur les femmes SDF.

Manque de structures adaptées et proportion de femmes sans abri

Peu de structures adaptées sont dédiées aux femmes sans abri, puisque ce phénomène est considéré comme essentiellement masculin. D'ailleurs, les femmes restent minoritaires en Europe dans la mesure où elles représentent un tiers de la population des sans abri et un cinquième des personnes dormant régulièrement dans la rue.

Toutefois, le nombre de femmes sans abri augmente progressivement alors qu'elles sont plus nombreuses à poursuivre des études et à travailler qu'autrefois.

Par ailleurs, l'augmentation en Europe du nombre de femmes âgées vivant seules résulte de divorces ou du décès de leur conjoint.

Facteurs de vulnérabilité

Les facteurs de vulnérabilité spécifiques aux femmes sont identiques dans l'ensemble des pays européens. En l'occurrence, le risque potentiel de devenir un sans abri est plus élevé pour les femmes qui souffrent de la précarité de l'emploi et qui sont défavorisées dans le marché de l'emploi actuel. La quasi-totalité des familles monoparentales sont constituées par des femmes. En outre, la majorité des allocataires de *minimas* sociaux est féminine. Pourtant, elles sont moins touchées en Europe par ce phénomène essentiellement masculin.

Les femmes développeraient manifestement des stratégies différentes de celles employées par les hommes. Il s'agit de solutions de courte durée qui sont plus fréquemment proposées aux femmes car elles sont jugées moins dangereuses que les hommes. En outre, leur hébergement est compensé par les services qu'elles peuvent rendre en contrepartie.

Dispositions particulières

Par ailleurs, les femmes qui sont en âge de procréer ou ayant des enfants à leur charge sont plus facilement prises en charge. En France comme en Italie, l'Etat assume des prises en charge hôtelières, faute de places suffisantes dans les centres. En outre, les femmes sont plus nombreuses dans les centres proposant une prise en charge de longue durée. Par ailleurs, il semblerait que les femmes possèdent des dispositions particulières pour conserver durablement un abri compte tenu de leurs supposées capacités spécifiques de gestion et d'autonomie.

Discrimination positive

En outre, Sylvie Célérier a remarqué une discrimination positive des institutions et des travailleurs sociaux en faveur des femmes.

Le manque de places permet aux femmes d'éviter d'être à la rue, les obligeant ainsi à trouver une solution d'hébergement différente, voire à accepter des relations privilégiées avec des hommes pour obtenir leur protection en échange de services.

D'après Pierre Vidal-Naquet,, « *Les femmes parviennent beaucoup plus facilement que les hommes à échapper à l'univers de la rue, non seulement parce qu'elles déploient beaucoup d'énergie pour éviter un tel destin, mais aussi parce qu'elles font l'objet d'un traitement plus favorable de la part des réseaux sociaux, familiaux et institutionnels* ».

Phénomène de « sans-abrisme » dissimulé

On peut noter le concept de « sans-abrisme dissimulé ». Contrairement aux hommes et en raison des différentes solutions alternatives proposées aux femmes, le « sans-abrisme » féminin est nettement moins perçu que celui subi par les hommes. Comme le disait Véronique Mougin, un grand nombre de femmes vivant dans la rue tentent de dissimuler leur situation grâce à certains artifices tels que le maquillage. Ainsi, cette tendance nous empêche d'estimer correctement le nombre de femmes concernées.

Femmes de 50 ans à 65 ans sans abri en Europe

En France

D'après l'étude réalisée par Sylvie Célerier, peu de femmes âgées de plus de 50 ans dorment dans la rue. Les conditions extrêmement difficiles du « sans-abrisme » diminuent fortement l'espérance de vie des populations concernées. Elle constate, par ailleurs, que la durée de prise en charge dans le secteur de l'urgence sociale croît avec l'âge. Ainsi, la moyenne d'âge des personnes ayant contacté le 115 était de 34 ans pour une période de prise en charge de moins de trois mois et de 48 ans pour une période de prise en charge supérieure à neuf mois. Cela signifie-t-il que la réinsertion des femmes âgées est plus difficile ou qu'aucune autre solution ne peut leur être proposée ?

Dans les autres pays d'Europe

En Irlande, la grande exclusion concerne essentiellement les femmes seules et les femmes âgées. En Grande-Bretagne, deux catégories de femmes sont surreprésentées : les femmes très jeunes qui ont quitté le domicile familial et les femmes âgées qui ont fui les violences conjugales. Il s'avère également que des enfants mettent leurs parents à la porte. En Belgique, les femmes âgées sont particulièrement touchées compte tenu de la faiblesse de leur pension de retraite. En Grèce, cette tendance est nettement plus soutenue et c'est pourquoi des centres d'hébergement ont été mis en place pour la prise en charge des personnes âgées, soit 50 % de femmes, dont 88 % de femmes veuves, divorcées ou célibataires. Au Danemark, on enregistre très peu de SDF. La population sans abri se compose essentiellement de personnes droguées et de femmes âgées souffrant de troubles psychiatriques.

En conclusion, trois catégories de femmes sont plus susceptibles que les autres d'être touchées par le « sans-abrisme » en Europe :

- de très jeunes femmes en conflit avec leurs parents ;
- des femmes âgées ;
- des femmes issues de l'immigration.

Cela confirme que les femmes en âge de procréer, enceintes ou ayant à leur charge des enfants mineurs bénéficient d'une prise en charge.

Enfin, la plupart des rapports rédigés sur ce sujet préconisent une prise en charge spécifique et dédiée aux femmes.

Christophe LOUIS

Une orientation spécifique peut-elle être proposée aux femmes âgées de plus de 50 ans depuis le 115 ?

Thomas MARIE

Aujourd'hui, nous ne pouvons leur proposer une prise en charge spécifique, mais nous tentons de placer l'ensemble des femmes, quel que soit leur âge, dans des hôtels.

De la salle : Isabelle PINTO

Je travaille à la DRASS Ile-de-France. D'après l'enquête que vous avez réalisée, je m'étonne vivement du nombre important de femmes sans abri avec autant d'enfants. Quelle relation ont-elles pu instaurer avec leurs enfants sachant qu'ils sont généralement âgés de 30 à 35 ans ?

Par ailleurs, je souhaiterais savoir comment les entretiens se sont déroulés. Les femmes interviewées ont-elles relaté leur parcours ? Quels sont les événements qui les ont conduites à devenir SDF ?

Corinne LANZARINI

Le guide de l'entretien, qui était relativement souple, demandait aux femmes interviewées d'aborder six thèmes : la vie quotidienne, le réseau (les biens sociaux), le suivi social, la santé (les femmes ont rarement le temps d'être malades), les peurs ressenties et les modalités de protection, et l'avenir. Elles étaient libres d'aborder ces différents thèmes dans le sens qu'elles souhaitaient.

Par ailleurs, les femmes ont souvent perdu le contact avec leurs enfants. A l'instar des hommes, elles préfèrent que leurs enfants ne les voient pas dans cette situation. D'ailleurs, la rupture est parfois plus ancienne, mais elles s'expriment rarement sur ce sujet.

Je tiens néanmoins à préciser qu'une femme a installé sa tente devant son ancien *squat* qui a brûlé, afin de pouvoir accéder à ses affaires. Il s'avère qu'elle y vivait avec ses enfants, ce qui introduit une différence majeure dans son mode d'organisation personnelle. En outre, elle est dans une situation de militance contre l'incendie de son *squat*. Aussi a-t-elle conservé des liens avec ses enfants avec qui elle vit, contrairement aux femmes étrangères qui sont venues en France pour aider des enfants en difficulté. Celles-ci, qui ne peuvent même plus voir leurs enfants, vivent dans la rue depuis que ces mêmes enfants les ont fait expulser de leur lieu d'hébergement. Enfin, certaines femmes ont préféré laisser leurs enfants dans leur pays d'origine pour venir suivre un traitement médical en France. Pour continuer ce traitement, elles ne peuvent donc plus rentrer dans leur pays. En tout état de cause, nous remarquons que nul ne les encourage à reprendre contact avec leurs enfants au nom d'une insertion sociale.

Christophe LOUIS

Les femmes conservent la notion familiale, contrairement aux hommes qui affirment fréquemment que leur famille est décédée.

Paris, le 20 janvier 2009

De la salle

En qualité d'assistante sociale au sein d'un service d'urgence, j'ai rencontré peu de femmes sans domicile fixe et âgées de plus de 50 ans. Je m'interroge sur la question de la santé qui semble passer à un plan secondaire, ainsi que sur les femmes qui continuent à prendre soin d'elles pour dissimuler leur situation. Puisque ces femmes semblent être correctement prises en charge au niveau médical, quelles démarches ont été mises en place pour intégrer ces personnes à un circuit de soins ?

Odile MAURICE

Ces femmes ont le sentiment que le personnel des services hospitaliers de médecine prend soin d'elles, les écoute et se préoccupe de leur santé. Il s'agit, en l'occurrence, d'une équipe complète et pluridisciplinaire se composant de médecins, d'assistantes sociales et de psychologues. Elles sont même soutenues dans le cadre de démarches entreprises au niveau de la Préfecture.

De la salle

Je travaille dans le domaine de la protection sociale. Le travail accompli est extrêmement intéressant et nous permet d'accéder à un véritable panorama. En revanche, les activités féminines qui sont proposées par les centres me semblent très paradoxales alors que la période actuelle est propice aux nouvelles technologies et renforce la « *fracture numérique* ».

Corinne LANZARINI

J'ignore ce que les structures proposent exactement. Toutefois, j'ai appris par certaines de ces femmes qui recherchent activement un travail que certains accueils de jour et l'ANPE mettaient à leur disposition un ordinateur pour consulter leur dossier personnel et les annonces diffusées. D'autres personnes nous ont signalé qu'elles se présentaient à l'ensemble des concours de la Ville de Paris et du département. En tout état de cause, ce sujet a été peu abordé par ces femmes, tant en termes de propositions ou de recherche d'espaces d'accès à un ordinateur. En outre, je doute que ces institutions d'accueil disposent des moyens requis pour développer et gérer un parc informatique, même réduit.

Miguy LESTE

J'estime que ces femmes doivent d'abord réapprendre certains gestes quotidiens tels que la cuisine ou la coquetterie afin d'entamer une reconstruction personnelle. L'accès à Internet est plutôt secondaire par rapport à cet objectif.

Christophe LOUIS

Il est clair que nous ne disposons jamais de moyens suffisants, en particulier pour toute innovation qui nécessite la création de structures adaptées à cette nouvelle prise en charge.

II. 2^{ème} table ronde : Le suivi social et administratif des femmes SDF âgées de 50 à 65 ans

La table ronde a réuni :

Claire PINARD, Directrice d'établissement de l'association « Petits frères des pauvres ».
Armelle LANGLEMENT, Responsable centre de stabilisation femmes Samusocial de Paris.
Claude GASCARD, Délégué régional de l'UNCCAS.
Odile MORILLEAU, Responsable de l'Observatoire de l'égalité F/H de la Ville de Paris,
représente Fatima LALEM, Adjointe au Maire de Paris, chargée de l'égalité Femmes/Hommes.
Madeleine CORD, Psychologue, psychanalyste et modératrice

Madeleine CORD

J'espère que cette seconde table ronde vous passionnera autant que les premiers sujets présentés au cours de ce colloque. En tant que modératrice, j'invite chaque intervenant de cette table ronde à se focaliser davantage sur les questions que je soulèverai à partir des différents éléments présentés sur la dimension psychique et psychologique de la perte d'un logement. En l'occurrence, cette perte fragilise la maison intérieure de tout être humain qui peut le vivre d'une manière complètement catastrophique, notamment en développant un sentiment de destruction et de disparition de sa propre identité. Cette catastrophe, qui ne survient pas naturellement de façon brutale, se traduit par une dévalorisation et une perte de confiance en soi, ainsi que par une perte des repères spatio-temporels et de son propre vécu relationnel, affectif, psychique et corporel, afin de ne plus souffrir. Une femme sans domicile fixe tente parfois de devenir invisible, notamment pour conserver son narcissisme et maintenir sa maison intérieure. Par ailleurs, la rupture conjugale et des liens familiaux représentent un point essentiel pour les femmes, par rapport à la perte d'emploi évoquée par les hommes. A ce titre, je me demande ce que sont finalement les attentes implicites et basiques du corps social et de la société dont nous sommes les acteurs. L'échec semble d'autant plus accentué lorsque les enfants de ces femmes sont placés. D'ailleurs, celles-ci préfèrent perdre tout lien familial.

Par ailleurs, le nombre de personnes sans domicile fixe et présentant de graves troubles psychiques est en constante augmentation. Il est essentiel d'examiner les différentes réponses pouvant être apportées au titre de la prise en charge de ces personnes. Leurs troubles psychiques se manifestent sous forme d'une défense et d'une destruction totale des personnes concernées.

Comment les structures et les services prennent-ils en compte ces ruptures dans l'équilibre psychologique des femmes ? Comment le suivi social et administratif contribue-t-il à la reconstruction de leur maison intérieure ? Quels sont les priorités, les possibilités et les axes que les différentes structures définissent pour remédier à cette problématique ? Comment tentez-vous de reconstruire le lien quand tout est défait et qu'une femme ne désire plus rien ? Je tiens à préciser que cette première série de questions s'adresse à Madame Langement.

Grâce à quels outils les femmes sont-elles accompagnées pour réintégrer les principaux gestes de la vie quotidienne qui permettent de maintenir leur narcissisme ? Comment les accompagnez-vous, par ailleurs, pour faire face à l'ensemble des difficultés rencontrées (perception des allocations, restauration des liens, recherche d'emploi...) ? Finalement, comment leur permettez-vous de redevenir acteur de leur vie ?

Madame Morilleau, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les réponses possibles en fonction des représentations qu'a la société vis-à-vis des femmes ? Les dispositifs mis en place permettent-ils aux femmes de s'identifier à nouveau à ces représentations ? Leur permettent-ils de les maintenir, de les renforcer ou de les transformer ?

Claire PINARD

Je travaille pour l'association « Petits frères des pauvres » depuis plusieurs années. Ce centre, qui existe depuis 20 ans, s'occupe de personnes âgées de plus de 50 ans et sans domicile fixe. Sur 600 personnes accompagnées chaque année depuis sa création, la proportion de femmes est restée identique et oscille entre 17 % et 18 %. Nous avons choisi depuis le début de mettre en place un accompagnement global mené conjointement par des bénévoles et par des professionnels. Nous nous appuyons essentiellement sur un parcours de relogement pour aboutir à l'obtention d'un logement définitif. Ce parcours commence toujours par un hébergement en hôtel à partir duquel nous cherchons la solution la plus adaptée aux personnes.

J'illustrerai mes propos par l'exemple d'une femme qui était en errance dans la rue depuis huit ou neuf ans. Il a fallu plusieurs mois pour l'appivoiser et qu'elle se stabilise. Il a fallu une hospitalisation en psychiatrie pour qu'elle accepte de vivre dans une chambre d'hôtel dans laquelle elle se trouve aujourd'hui depuis plus deux ans. Il a encore fallu plusieurs journées d'appivoisement pour qu'elle accepte de se laver les cheveux et de changer de manteau. Toutefois, d'après le diaporama des femmes accompagnées depuis plusieurs années, force est de constater la différence des multiples parcours exposés. Notre projet d'accompagnement doit s'adapter à chaque parcours. Pour une femme âgée de 58 ans, SDF depuis huit ans, ne possédant aucun papier et qui a peur de tout, la priorité consistera à instaurer un lien et lui prodiguer les soins nécessaires. Sa situation ne pourra évoluer que progressivement. D'autres femmes sont sans domicile fixe depuis peu de temps ; elles n'ont donc perdu aucun repère de la vie quotidienne et poursuivent les démarches administratives. Le projet dédié à ces femmes consistera donc à les rendre plus autonomes en leur trouvant un hébergement adapté à leurs revenus à en revalorisant leurs droits.

Le suivi global de leur situation implique, par ailleurs, un suivi administratif. Nous travaillons sur le principe de réalité : pour avoir un logement, il faut des revenus, et comme les logements coûtent chers, il faut dépenser une part très importante de son budget pour se loger. Pour leur permettre de ne plus être sans abri, il convient de définir une solution locative durable, ce qui requiert un niveau de ressources suffisant et donc, des revenus. Peu peuvent retravailler et le salaire qu'elles perçoivent est souvent très faible, voire inférieur au montant du RMI. Toutefois, un travail effectué chez un particulier permet souvent de bénéficier de nourriture et de vêtements, ainsi que l'accès à une douche. En outre, la santé est le facteur permettant fréquemment de construire un parcours. En effet, la prise en charge médicale implique un diagnostic qui entraînera l'étude d'une allocation, voire d'une allocation spécifique qui permettra de soumettre une demande de logement.

L'ensemble des démarches d'accès au droit et aux revenus, l'élaboration du projet de relogement, la constitution des dossiers de demandes et enfin le relogement demandent du temps. Un temps pendant lequel le lien instauré est premier car il permet de créer des possibles, de remobiliser, de chercher des espaces de récupération.

Armelle LANGLEMENT

Je suis responsable d'un centre de stabilisation pour femmes du Samusocial de Paris. Je vous présenterai cette structure et le travail que l'équipe accomplit. Il s'agit, en l'occurrence, de la seconde étape qui intervient après l'hébergement d'urgence. Les femmes sont accueillies dans ce centre pour une durée de six mois renouvelable. Ce lieu extrêmement spécifique accueille des femmes en situation de grande précarité et tente de répondre à l'ensemble des problématiques auxquelles elles sont confrontées. Généralement, les femmes accueillies n'ont pas reçu d'autres propositions que l'hébergement d'urgence. Nous leur proposons donc un espace sécurisant dans lequel elles feront l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et appréhenderont mieux et différemment leur avenir. Ce centre, que nous avons appelé « *La maison des femmes* », est une petite unité qui accueille 14 femmes pour leur permettre de se réapproprier un rythme, de rencontrer différents intervenants et d'être accompagnées individuellement dans leurs démarches extérieures. Nous avons délibérément mis en place un espace réduit pour instaurer un lien avec ces femmes et pour éviter qu'un lieu impersonnel et trop vaste ne génère des crises d'angoisse et des violences. Dans ce cadre, nous leur proposons de participer quotidiennement à différents ateliers et à un certain nombre de tâches quotidiennes à l'instar de celles que l'on effectue notamment dans un logement indépendant. En tout état de cause, la plupart des ateliers ont été mis en place pour répondre à leurs attentes, mais nous leur avons laissé un délai nécessaire pour qu'elles puissent d'abord s'installer sereinement et rompre avec le rythme imposé par les centres d'hébergement.

Par conséquent, nous proposons à ces femmes un accompagnement individualisé qui comprend la conclusion d'un contrat respectant leur histoire, leur parcours et leur rythme. Dans ce cadre, nous définissons conjointement des objectifs qui restent naturellement raisonnables et réalisables. Un animateur référent est chargé de suivre l'évolution de leur situation et de garantir le bon fonctionnement du séjour et de l'accompagnement dans les démarches extérieures. Je vous signale qu'aucune assistante sociale ne participe à cette mission ; la plupart des femmes bénéficient d'un suivi extérieur par des permanences sociales d'accueil. On leur propose un suivi interne qui s'assortit d'un accompagnement personnalisé et d'un travail sur la réinsertion sociale.

Madeleine CORD

J'espère que ce type d'expériences se multipliera dans Paris et en région Ile de France.

Claude GASCARD

Je tiendrai un discours quelque peu décalé par rapport aux propos entendus au cours de la matinée. Représentant l'Union Nationale des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), je vous rappelle que le CCAS est un établissement public et autonome qui dispose d'un budget propre et qui est géré par un Conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Ce conseil est constitué pour moitié de représentants du Conseil Municipal et de représentants de l'association.

Dans les missions confiées au CCAS, il y a celles d'aide légale. Il s'agit notamment d'instructions de dossiers (RMI, CMU, AME, APA, aides sociales). Les demandes émanant des personnes SDF devront nécessairement entraîner leur domiciliation, ce qui constitue une première étape pour le suivi de ces personnes qui se rendront régulièrement au CCAS, ne serait-ce que pour récupérer leur courrier et examiner l'évolution de leur situation administrative. Je vous signale que le CCAS n'est pas tenu de prendre en charge ces personnes. En revanche, les CCAS mènent également une action sociale généralisée. Au titre de l'aide facultative, un certain nombre de dispositifs peuvent être mis en place. Par exemple, le CCAS de ma commune a développé un groupe de vulnérabilité qui, dédié initialement aux personnes âgées, s'est étendu progressivement à l'ensemble des personnes jugées vulnérables. Ce groupe a tenu à devenir le partenaire de l'ensemble des institutions et des associations concernées (la police, les pompiers, l'intersecteur psychiatrique, l'Ordre des Médecins, le CCAS, des assistantes sociales départementales et diverses associations telles que les Restos du Cœur, le Secours Populaire, les Petits frères des Pauvres...). Son rôle consistera à détecter ces situations et à éviter la multiplication des renvois vers différents interlocuteurs. Nous avons, à ce titre, tenté de nous connaître suffisamment pour définir le rôle de chaque acteur. Ainsi, nous savons immédiatement à qui il faut s'adresser pour chaque situation présentée.

Par ailleurs, la tranche d'âge définie dans le cadre du colloque me gêne quelque peu dans la mesure où les personnes de plus de 60 ans sont considérées comme des personnes âgées et retraitées. Le cas échéant, nos missions, tant obligatoires que facultatives, sont différentes. De nombreux CCAS gèrent différents services (foyer logement, aide à domicile, soins à domicile, portage de repas...). Ce sont hélas les demandes émanant des personnes âgées de plus de 60 ans qui seront essentiellement prises en compte par le CCAS. Au titre des foyers logements par exemple, nous recevons de plus en plus de demandes de femmes atteignant l'âge de la retraite en raison d'une rupture familiale. Il s'avère que le nombre de divorces augmente dans cette tranche d'âge. Contrairement à leur conjoint, ces femmes sont alors démunies de ressources. Nous intervenons justement dans ce cadre afin de trouver le moyen d'accueillir ces femmes dans des foyers logements et d'envisager leur avenir. En revanche, le suivi des femmes SDF souffrant de troubles psychiques est complexe. Alors que les différents interlocuteurs nous promettent un suivi et une action permanente, ces femmes posent des problèmes que le CCAS n'a pas les moyens de régler. Nos agents ne sont pas formés pour assurer ce suivi social. Nous essayons, par conséquent, d'agir selon nos possibilités, tout en rappelant aux différents interlocuteurs leurs engagements, mais nous assumons difficilement la gestion de ces personnes au sein des foyers.

Odile MORILLEAU

Je ne gère aucun dispositif et n'accueille pas de femmes sans abri ; je suis responsable, au sein d'un service de la Ville de Paris, de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. A ce titre, je me préoccupe de la problématique de genre, et non pas de la prise en charge et de l'accompagnement des femmes SDF.

L'étude qui nous a été présentée a justement abordé cet aspect et a souligné l'attitude de plus en plus dure de la société à l'égard des personnes jugées inutiles au niveau social et, en particulier, des femmes qui ont dépassé l'âge de la production et de la reproduction, et des stéréotypes de la séduction et de la consommation. Ce constat nous incite à mener une réflexion sur les politiques sociales qui sont entièrement axées sur la réinsertion par le travail et sur les prestations familiales.

Par ailleurs, je suis totalement opposée à la différenciation des tâches proposées aux femmes qui sont sans domicile fixe depuis un certain temps. Il s'agit notamment du réapprentissage

de gestes quotidiens, essentiellement dédiés aux femmes, tels que le ménage, la couture ou des gestes de coquetterie. Quels gestes les centres proposent-ils aux hommes ?

De plus, l'étude nous montre également que les femmes n'abandonnent jamais ces tâches, considérant sans doute qu'il s'agit d'un moyen de se réapproprier l'espace et certaines compétences. Quelles autres actions plus neutres et plus utiles pouvons-nous leur proposer ? L'observation exprimée sur la fracture numérique est tout à fait pertinente. L'apprentissage d'autres sujets permettrait à ces femmes de se réapproprier le monde et la société qu'elles ont quelque peu négligés au cours de leur errance.

Enfin, la violence et la souffrance ont été évoquées tout au long de vos interventions. En l'occurrence, cette souffrance provient également du manque de moyens des institutions qui sont censées apporter leur aide aux personnes sans abri et en difficulté. Je souhaiterais savoir si les foyers de stabilisation disposent de moyens suffisants pour prendre en charge ces souffrances psychiques, notamment par la constitution de groupes de parole.

Armelle LANGLEMENT

Nous leur proposons justement de participer à des groupes de parole afin qu'elles puissent se reconstruire. Nous les encourageons à se considérer comme des individus et des acteurs dans une démarche active d'hébergement. Nous tentons de maintenir une véritable rigueur et une intégrité permanente pour accompagner ces femmes.

Claire PINARD

Ces personnes, au cours de leur accompagnement, doivent trouver un témoin favorable parmi les différents interlocuteurs. Cette personne devra être en mesure d'évoquer les différentes pistes envisagées. Plus la rupture est douloureuse, plus le délai de réinsertion sera long, mais les pistes évoquées par le témoin favorable permettent justement de rappeler les différentes possibilités existantes.

De la salle

Quid de la violence des institutions, au sens large, par rapport aux personnes sans domicile fixe ? Une réflexion me semble nécessaire à ce sujet.

Madeleine CORD

Est-ce un constat qui trouverait son origine dans la carence, le déficit et l'absence du nombre de logements ?

Claude GASCARD

C'est essentiellement la société qui est violente envers ces personnes. Les institutions agissent simplement selon leurs possibilités et les moyens qui leur sont alloués. Les collectivités locales se trouvent dans une situation financière ne leur permettant pas de mener les actions actuelles.

S'agissant du logement en Ile-de-France, je fais partie du comité de suivi du DALO. Je ne peux constater que le nombre de dossiers déposés au titre de l'hébergement et du logement est disproportionné par rapport au nombre de logements proposés concrètement. Il reste donc encore beaucoup d'efforts à faire.

Dr Frédérique BLOCK

Je m'interroge sur le pourcentage important de personnes SDF souffrant de troubles psychiatriques. Ce constat se vérifie-t-il autant chez les femmes que chez les hommes ?

Catherine MEUT

Je suis psychiatre et souhaite dire qu'il n'existe pas de prévalence sur ces troubles entre hommes et femmes. Les troubles psychiatriques se manifestent essentiellement auprès des personnes en situation extrêmement précaire. Des raisons économiques peuvent justifier cet état, mais il s'agit de personnes qui sont très peu défendues contre les exigences d'adaptation de notre société qui fonctionne dans un objectif de rentabilité. Néanmoins, cette dimension ne semble pas avoir été suffisamment prise en compte et prise au sérieux.

Michel CSASZAR GOUTCHKOFF

Ces troubles sont d'autant plus camouflés qu'ils sont relativement anciens, ce qui requiert une certaine délicatesse.

Par ailleurs, certains dispositifs, mis en place au titre d'un projet de vie, offrent un certain nombre de perspectives. La revalorisation de la retraite et d'autres éléments n'est pas acquise par tous. Il conviendrait de revaloriser également le passé.

Madeleine CORD

Cette intervention est porteuse d'espoir puisqu'elle nous montre qu'il faut continuer à inventer des dispositifs.

Florence SABBAH-PERRIN

Je vous remercie pour cet échange très intéressant, mais que je suis obligée d'écouter compte tenu du programme très riche qui nous est proposé.

TEMOIGNAGES

I. Cap Intervalle (présentation d'une situation)

Catherine MEUT

Je suis responsable de l'association Intervalle-CAP qui a ouvert en 2004 un centre d'accueil psychanalytique de jour ouvert uniquement chaque week-end de 10 heures à 19 heures. Un second centre a d'ailleurs été ouvert récemment pour les femmes dans le 20ème arrondissement. Globalement, nous accueillons des personnes souffrant de troubles psychiques et psychiatriques et en situation de précarité importante (angoisses, dépressions, état suicidaire). Nous les accueillons et proposons de leur répondre par l'écoute et la parole à certaines questions, souvent urgentes qu'elles déposent. L'intérêt de ce lieu de soutien psychique est que ces personnes peuvent se présenter sans rendez-vous et y revenir selon leur besoin. L'accueil y est immédiat. Seules les personnes trop alcoolisées ne peuvent être reçues pour assurer une sécurité minimale. Ainsi, nous leur proposons un lieu de parole libre où l'accueil et l'organisation du temps de présence s'adaptent aux particularités de chacun. Intervalle n'est pas un service d'urgence psychiatrique, médicale ou sociale. Nous ne sommes donc pas confrontés à des contraintes d'aide sociale. Les accueillants sont des professionnels qui sont en mesure, par leur expérience et leur formation, de répondre au plus près, de cerner le point de souffrance spécifique de chacun.

Je laisse la place à Sarah Abitbol qui va nous présenter le cas d'une femme de moins de 50 ans accueillie à Intervalle qui pourrait bien se retrouver sans domicile fixe et à la rue.

Sarah ABITBOL

S'agissant d'une équipe tournante, les femmes qui se rendent à l'association ne rencontrent pas systématiquement les mêmes personnes d'un week-end à l'autre. Ce système présente d'ailleurs des effets thérapeutiques.

Nous avons choisi de présenter notre rencontre avec une femme qui s'est saisie du dispositif d'Intervalle de manière singulière afin d'éviter une coupure radicale avec l'Autre.

Mme G vient à Intervalle après avoir rencontré une assistante sociale. Elle est, dit-elle, victime de maltraitance de la part de son mari. Elle précise qu'il s'agit de violence morale.

Exils

Durant une période de deux mois, Mme G viendra à Intervalle à quatre reprises. Lorsqu'elle s'adresse à nous la première fois, en urgence, elle a déjà entrepris des démarches pour échapper à son mari. Elle a obtenu de l'aide des services sociaux.

Elle raconte qu'elle est issue d'une famille de sept enfants. Tous ses frères ont des problèmes psychiatriques graves. Il y a quelques années, un de ses frères s'est suicidé. Sa mère est juive ashkénaze et son père catholique. Sa mère est folle, dit-elle : elle l'humilie et l'éloigne d'elle. Ainsi, à l'âge de 16 ans, elle l'a envoyée vivre en Israël. « *C'était une sorte de transfert* » dit-elle. Quelques mois après son départ, ses parents ont divorcé. Son père, dit-elle, n'était peut-être pas un bon mari, mais il était un bon père. Elle a vécu 20 ans en Israël, durant lesquels elle a eu des problèmes de poids, des hospitalisations en psychiatrie. Néanmoins, elle a pu terminer ses études et obtenir un Master d'histoire de l'art. Devant son impossibilité de rencontrer un homme, elle décide, à l'âge de 42 ans, de mettre une annonce dans un journal de rencontres. C'est ainsi qu'elle fait la connaissance de son mari- qu'elle va chercher aux Etats-Unis - et qu'elle épouse. C'est un juif marocain bien plus âgé qu'elle. Elle a tout de suite su que ce mari n'était pas "*gentil*". Mais elle voulait se marier. Car son père lui

Paris, le 20 janvier 2009

a toujours dit : « *Mieux vaut être divorcée que célibataire* ». Mme G s'installe donc aux Etats-Unis avec son mari. Ils font face à de graves problèmes financiers et décident de rentrer en France afin d'améliorer leur situation. Elle ne prévient pas sa mère de son projet de retour, de peur que celle-ci ne l'en empêche. D'ailleurs, à peine arrivée en France, sa mère lui suggère de partir au Canada. Hébergée dans sa belle-famille, elle ne peut pas sortir, parler aux frères de son mari. Celui-ci l'humilie et la surveille. Aussi, elle calcule ses déplacements pour venir nous voir. Son mari ignore ses démarches.

Les entretiens à Intervalle font résonner l'un des sens pour elle de notre accueil, celui de trouver un lieu, un refuge. L'appartenance à la communauté juive a une fonction capitale pour elle. Elle précise que la famille de son mari, Sépharade, est très accueillante ; ses membres ont la notion de la solidarité familiale. Contrairement à sa propre famille qui est très froide. Sa famille maternelle a été déportée ; sa mère, elle, est restée cachée durant la guerre. Mme G indique que sa mère abuse de sa position de victime. Sa famille est sans joie. Elle s'y sent seule, sans personne au monde.

Lorsqu'elle s'adresse à Intervalle les trois premières fois, elle a déjà décidé de quitter son mari et entamé des démarches en ce sens.

Cependant, sur deux points, des interventions des accueillants vont limiter les risques pour elle d'une rupture trop radicale.

1- Au cours de son troisième accueil, Mme G demande si elle ne devrait pas porter plainte contre son mari comme cela lui a été suggéré à plusieurs reprises. Ses beaux-frères, au contraire, lui déconseillent de le faire. L'accueillant lui répond alors qu'elle peut très bien se séparer de son mari, partir sans porter plainte. L'accueillant, en somme, a entamé la consistance imaginaire du mari et de sa violence. Cela la soulage beaucoup et elle réfléchit alors à des stratégies précises pour trouver le moment opportun pour s'échapper de chez elle.

2- Lors de son quatrième accueil, Mme G nous informe qu'elle a fui la maison de sa famille et obtenu une place en hôtel social. Elle se demande alors que faire avec son nom si elle divorce ? Elle ne veut pas perdre son nom juif marital car elle veut garder un lien à la communauté juive. Doit-elle prendre le nom de sa mère ou changer de nom ?

L'accueillant émet des doutes quant à l'idée de prendre le nom de sa mère ou de changer de nom et lui dit qu'elle peut garder le nom de son mari même si elle divorce.

Mme G est soulagée. Elle annonce alors qu'elle va commencer des démarches pour trouver un emploi.

Et retours

Un an après sa dernière visite, Mme G revient à Intervalle. Elle nous explique qu'elle a finalement quitté l'hôtel social deux jours seulement après s'y être réfugiée, pour suivre à nouveau son mari, abandonnant aussi un stage professionnel. Le couple est retourné aux Etats-Unis. Le harcèlement (humiliations, isolement) recommence. Elle a quitté une deuxième fois les Etats-Unis et a repris des démarches sociales. Elle s'est réfugiée à nouveau à l'hôtel social. Lorsqu'elle revient à Intervalle, Mme G est toujours aussi angoissée et témoigne de sa difficulté à régler sa conduite face au harcèlement conjugal. Elle interroge l'accueillant « *Est-ce que je peux aller voir mon frère ? Est-ce que j'appelle ma sœur ? Ma mère ?* », sachant que ce n'est pas sans conséquence. L'accueillant interroge les raisons qui la poussent à vouloir encore une fois à transgresser le dispositif social mis en place. Mme G évoque alors cette « *peur de panique attaque* » qu'elle a déjà vécue. Au cours de l'épisode précédent de sa séparation d'avec son mari, Mme G en proie à une peur panique a été hospitalisée pendant

Paris, le 20 janvier 2009

trois jours. Elle évoque des cauchemars où elle se noie qui la réveillent en sursaut. Elle dit avoir peur d'elle-même, redouter la solitude et relie ces difficultés à l'énoncé de son père : « *mieux vaut être divorcée que célibataire* ». Après cet entretien, Mme G décide de mettre en avant son projet professionnel. Ce dernier rendez-vous à Intervalle se conclut sur son souhait de ne pas mettre en échec une activité professionnelle. Et non plus sur sa relation conjugale.

Un nom juif au lieu du père

Mme G cherche à se loger dans l'Autre, à défaut d'un lien symbolique à l'Autre. En somme, on a l'idée que si Mme G coupe le lien avec son mari, elle perd son « *logement* » dans l'Autre; elle est alors dans une solitude radicale, désertée de l'Autre. Dans ce cas particulier, le logement social pourrait paradoxalement précipiter Mme G dans une forme d'exil social. Pour l'heure, quitter son mari et divorcer pourraient avoir pour Mme G des conséquences lourdes, peut-être catastrophiques:

- ce serait perdre un lieu d'accueil familial, qui vaut pour elle comme mode d'appartenance à une communauté juive, qui lui permet une inscription Symbolique dans l'Autre,
- ce serait perdre son statut d'« *être la femme de* » et non celui de « *célibataire ou divorcée* » de la phrase du père.

Ces conséquences indiquent ce que veut dire pour elle perdre son nom juif.

En effet, le Nom-du-Père n'a pas opéré pour Mme G. La fonction symbolique du père qui permet de symboliser et donc supporter la séparation fait défaut chez Mme G. La phrase du père est prise par le sujet à la lettre et prend valeur d'impératif. Mme G essaye d'utiliser cette phrase pour orienter sa vie et contrer l'Autre maternel. Mais cette phrase du père, hors sens, déroute ce sujet, prend tout son poids de Réel. C'est une alternative impossible entre deux termes négatifs, qui la laisse en plan et lui désigne un destin logique d'exclusion. La formule de la phrase du père peut en effet se lire ainsi : ni célibataire, ni épouse ; en conséquence, la solitude, une solitude spéciale, après une rupture. Or, Mme G qui n'est pas logée dans le symbolique, ne peut vivre seule. La solitude pour elle est une solitude désertée de l'Autre. En réalisant la phrase du père, accomplir le divorce, Mme G s'approche d'un gouffre, est menacée de disparition. Elle se noie. Etre mariée à cet homme, violent, lui offre une famille d'accueil, un nom juif et lui permet d'éviter le gouffre de la solitude. Cela lui permet également de s'extraire à minima de la férocité de sa mère.

Conclusion

Sans doute pour Mme G, la fonction d'accueil d'Intervalle a pris toute sa valeur signifiante. Elle a trouvé un refuge où elle a pu déposer sa parole en urgence. Elle est venue à Intervalle toujours en "cachette", demandant à être reçue rapidement, craignant d'être "recherchée". Ses allers et retours, évoquent un sujet qui serait agi dans le réel par l'histoire non symbolisée de sa mère, cachée durant la guerre et ayant perdu toute attache familiale.

Intervalle, par son accès aisé et sa souplesse, a pu accueillir la logique de ce sujet en fuite. Il lui a offert un intervalle entre les temps de l'exil et du retour. C'est l'exil du couple qui va et vient entre les Etats-Unis et la France. Cette femme suit son mari là -bas et le fuit ici.

Les accueillants ont tenté de faire tampon contre le réel de la phrase du père, en introduisant par leurs interventions une dialectique minimale, appuyant l'utilisation du nom juif, ménageant une autre alternative aux signifiants du père. Pour la survie de Mme G, ne s'agit-il pas surtout de trouver un logement chez l'Autre avant que de se loger dans un hôtel social.

Paris, le 20 janvier 2009

Catherine MEUT

Je tiens à préciser que nous travaillons en coordination avec des associations, avec les acteurs sociaux et médicaux. L'association Intervalle a plutôt un rôle de relais.

De la salle

Combien de personnes rencontrez-vous chaque week-end ?

Catherine MEUT

Nous rencontrons entre 14 et 15 personnes en moyenne, le nombre maximal ayant été de 19 personnes.

De la salle

D'où viennent-elles ?

Catherine MEUT

Elles viennent essentiellement de Paris, Créteil, Champigny, Levallois-Perret.

Florence SABBAH-PERRIN

Je vous remercie pour cette présentation très intéressante de l'équipe de Cap Intervalle.

Nous allons maintenant visionner un diaporama pour lequel je tiens à remercier par avance Mme Sophie Reille et Mme Andréa Bocaz. Cet atelier photo porte un regard positif sur l'exclusion, plein d'humanité.

II. Atelier Photo Maison Blanche : Film « Portraits de femmes » de Madame Sophie REILLE, photographe CASP 75

Sophie REILLE

Je suis photographe et bénévole pour le centre de stabilisation pour femmes de Maison Blanche. J'ai réalisé un film photographié avec ces femmes. En réalité, je suis intervenue pour les photographier lors de différentes fêtes et lorsqu'elles souhaitent conserver des souvenirs de leur vie. Une certaine réticence est toujours exprimée au début, mais dès qu'elles ont pris le temps de me connaître, elles se sont réjouies de ces moments. Un jour, une femme qui n'avait pu assister au premier défilé de mode a souhaité être photographiée. Après cette séance au cours de laquelle elle s'est vraiment impliquée, nous avons été très satisfaites du résultat obtenu par le diaporama mis en musique. Aussi ai-je souhaité renouveler cette expérience avec d'autres femmes. Beaucoup d'entre elles ont du talent et de la personnalité. J'ai pu rencontrer une dizaine de femmes favorables à ce projet, afin de définir le cadre de la séance et les tenues souhaitées. Les musiques ont ensuite été choisies conjointement. D'ailleurs, elles ont pu visionner ce film. Globalement, ces femmes se sont montrées très coopératives et même enthousiastes. Bien déterminées sur le résultat qu'elles souhaitent obtenir, elles étaient ravies que l'on s'intéresse à elles. Malgré quelques difficultés d'organisation, le résultat a été particulièrement apprécié. Finalement, ce diaporama montre des femmes belles, talentueuses et dotées du sens de l'humour.

Le diaporama est diffusé (voir extrait page suivante)



Photos réalisées par Sophie Reille, photographe.

Reproduit avec l'autorisation des femmes accueillies aux ateliers organisés par le CHS de Maison Blanche.

CONCLUSION

Pascale BOURRAT-HOUSNI

Nous avons été subjugués par la beauté des photographies et par l'accompagnement musical. Je vous félicite pour ce travail. J'excuse l'absence de Francine Bavay, Vice-présidente en charge du développement social de la santé et du handicap au sein de la région Ile-de-France. Je suis Directrice du développement social, de la santé et de la démocratie régionale à la région Ile-de-France. Je tiens à saluer la qualité des travaux présentés ce matin qui nous permettent finalement de nous interroger sur l'adéquation des politiques publiques mises en œuvre par rapport aux évolutions de la société.

Par ailleurs, je vous rappelle que la région Ile-de-France a développé une politique relativement ambitieuse en matière de développement social et de la santé. La créativité à laquelle nous avons fait référence devra être mieux dessinée pour mieux accompagner ces femmes SDF. En outre, la région s'occupe des formations sanitaires et sociales. Les observations exprimées sur les professionnels nous ayant interpellés nous mèneront à conduire une réflexion avec la DRASS sur les formations à apporter aux jeunes pour mieux répondre aux besoins de la population.

Je vous remercie pour votre attention et nous vous invitons à un buffet.

Francine BAVAY, vice présidente chargée du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap au sein de la Région Ile de France.
(Texte de conclusion prévu pour l'intervention de Francine Bavay)

La MIPES s'intéresse à la précarité, à l'exclusion, et à ce titre, elle dresse des constats. Très rapidement après sa création en 2001 le constat de la spécificité des femmes dans la précarité a sauté aux yeux des observateurs et observatrices que nous sommes. Doit-on rappeler qu'elles représentent 37% dans personnes hébergées, 98.8% des bénéficiaires de l'API, etc.

Aussi, dès 2002, un groupe Femmes et précarité à vu le jour, dont je salue ici le travail réalisé à travers cette enquête. Une étude genrée comme celle qui a été présentée aujourd'hui apporte un regard neuf. Un regard juste, qui permet d'éclairer des ressentis différenciés. Le regard de la société sur les femmes sans abris pèse lourd sur elles. Se retrouver dans un système dont on est l'éternelle étrangère, dont on nous fait sentir en permanence le particularisme de son sexe, l'exclusion de genre engendre des souffrances plus grandes.

Quelle conclusion tirer de cette étude ? Quel enseignement pour les politiques, pour les travailleurs sociaux ? Comment chacun d'entre nous, à notre niveau, nous reproduisons les inégalités de genre ? Nous avons notre responsabilité dans l'accentuation du sentiment de mal être chez les femmes sans abris. Cette étude montre que « l'identité féminine » et son incapacité à être reproduite renforce le sentiment de honte, de mal être chez les femmes. Les institutions réapprennent, par souci d'insertion, aux femmes la gestion du foyer (couture, cuisine etc..). Mais cet apprentissage rappelle chaque jour un peu plus aux femmes, cette absence de foyer, qui les met en échec. Et quant est-il des parcours de ces femmes, vivant à la rue ?

Paris, le 20 janvier 2009

Combien se sont retrouvées dans cette situation du fait de violences conjugales, de ce harcèlement si particulier en ce qu'il isole, assèche les ressources, dévalorise ses victimes. Vous le précisez d'ailleurs dans l'enquête, les violences conjugales « poussent à la rue » et vous évoquez trois cas de femmes interviewées dont c'est la trajectoire directe.

La femme politique que je suis cherche à travailler sur la question des inégalités de genre. Notre région a pris certaines mesures transversales, s'est dotée d'une mission spécifique attribuée à une élue, Michèle LOUP. Des actions citoyennes sur les secteurs de ma collègue Claire Villiers, le soutien aux associations qui travaille sur les violences faites aux femmes sur mon secteur, des soutiens au retour à l'emploi spécifique des femmes chez Daniel Brunel. Tout un panel d'actions réaffirmé lors de la signature de la Charte de l'Egalité entre les Femmes et les hommes en 2008. Notre institution a donc décidé de s'en préoccuper, réaffirmant plus fort encore cet engagement lors du dernier budget. Nous avons pris l'engagement de créer un centre de ressources dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette future entité, sera très fortement tournée vers les associatifs afin des les épauler dans la conduite de leur projet.

Néanmoins, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui spécifiquement, les travailleurs sociaux sont en première ligne. Depuis 2004, la Région a la charge des formations sanitaires et sociales, et j'ai la mission au sein de cette institution, de conduire les politiques qui leur sont dévolues. J'ai fait voter à l'automne dernier une nouvelle politique. Celle-ci va permettre d'insérer dans les formations des futurs professionnels des modules sur l'égalité entre les femmes et les hommes et notamment les violences conjugales. J'espère ainsi avancer sur cette question, en gardant à l'esprit la responsabilité des institutions dans ces situations intolérables.

Je vous remercie.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 - <http://www.ubiquis.fr>
infofrance@ubiquis.com

Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France – MIPES
Région Ile-de-France - 115 rue du bac - 75007 PARIS
Tél : 01 53 85 66 96 – Fax : 01 53 85 74 09
E mail : mipes@iledefrance.fr
www.iledefrance.fr/mipes et www.ile-de-france.pref.gouv.fr

